



Revue Historique du Pays de Buch

Organe de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon et de ce Pays pour la reconstitution et la propagande historiques.

Paraissant tous les trois mois

RÉDACTION : 22, Boulevard de la Plage
ARCACHON

Abonnement annuel 10 fr. Le Numéro 3 fr.



Quand on n'est
pas un peu, que ce soit historique --
marche comme un astogly sur du passe
sans leu de la poterie de Juvénis. C'est
ton p'tins

RAYMOND THAMIN.

Revue Historique du Pays de Buch

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
D'ARCACHON & DE CE PAYS

Paraissant tous les trois mois

Siège Social : 22, Boulevard de la Plage
ARCACHON

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch, dont la présente Revue est l'organe officiel est actuellement dans sa troisième année d'existence (1) et compte aujourd'hui plus de cent Membres.

Elle a pour Présidents d'honneur :

MM. GOUNOUILHOU Marcel, *Maire d'Arcachon.*
VEYRIER-MONTAGNERES, *Ancien Maire de cette même Ville,*
Ancien Conseiller Général.
J. MAXWELL, *Procureur Général.*
Le Duc DECAZES.

Son bureau est constitué de la façon suivante :

Président : **M. A. de RICAUDY**.
Vice-Présidents : **M. H. LONGAU**, *adjoint au maire d'Arcachon.*
M. FLEURY, *conseiller municipal.*
M. l'Abbe BERTRUC.
Secrétaire général : **M. A. DELEST**.
Secrétaire adjoint : **M. DEBAYLE**.
Treasorier : **M. CAPDEPUY**.

Le Comité de Rédaction de la Revue se compose de :

MM. A. DE RICAUDY, *Président de la Société, Directeur-Gérant*
de la REVUE ;
DEBAYLE, *Secrétaire adjoint, Administrateur de La Presse* ;
D. MARTIN & AUBERT CHICHE, *Ancien Député de Bordeaux* ;
Membres du Comité de Rédaction.

Elle tient gratuitement à la disposition de toute Personne qui en fera la demande, une notice explicative illustrée de son but et de ses moyens.

(1) Elle a été créée le 3 Septembre 1907, à l'occasion du repêchage et de la remise sur pied de la Croix du Tourneau.

Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch

RAPPORT MORAL POUR 1931

(Lu par M. Fleury, vice-président, à la séance du 21 Janvier 1932)

Parvenus au seuil de 1932, il nous appartient de jeter sur 1931 le coup d'œil d'ensemble traditionnel que toutes les Sociétés présentent à leurs membres sous le titre de rapport moral.

Ce rapport, si nous en comprenons bien le but, doit être pour nous un raccourci des travaux exécutés ou en voie d'exécution, un tableau des résultats obtenus, un état de la situation à ce jour et un aperçu des besoins ainsi que des espoirs d'avenir de notre entreprise.

Un pareil compte-rendu ne se comprend ni trop orgueilleux ni trop modeste. Sa sincérité en fait le plus grand mérite. Il ne doit exprimer ni trop de confiance ni trop de découragement. L'un comme l'autre de ces excès nuit.

Nous devons d'autant plus nous tenir entre ces extrêmes que là se trouve, en effet, notre véritable position. Nous comptons à notre actif des succès dont il peut nous être permis de nous glorifier ; par contre, nous avons subi des échecs, très honorables pour nous, sans doute, mais qui prouvent — ne le dissimulons pas — à quel point il nous faudrait de nouveaux renforts pour demeurer à la hauteur de notre tâche.

Bref, après un brillant départ et d'importantes résultats, après avoir mis à profit le plus de moyens d'action possible, et à contribution les meilleures bonnes volontés, nous n'avons, certes, pas épuisé la matière, qui est inépuisable, ni les ressources dont le pays n'est point dépourvu, mais nous sommes arrivés à une sorte de *point mort* assez difficile à franchir. D'où la nécessité d'un énergique appel à toutes les forces utiles. Forces morales, forces d'argent, forces favorables, forces contraires.

Oh ! les forces contraires, mes chers collègues, comment les expliquer et comment les désarmer ? Peut-on croire qu'il y ait des adversaires d'une œuvre comme la nôtre ? Qui gênons-nous ? À qui le culte de l'Histoire porte-t-il ombrage ? Qui n'en comprend le charme, l'utilité, la grandeur ?... Et le tourisme, auquel l'historisme se rattache par ces liens si étroits dont nous voudrions obtenir la consécration officielle, le touris-

me au développement, à la prospérité duquel nous travaillons par incidence en allant évoquer sur les lieux les souvenirs du passé, qui donc voit un inconvénient à ce qu'il rentre pour partie dans notre programme ? Pourquoi la conspiration du silence contre notre magnifique projet de coordination historico-touristique ?... Nous avons été trop ambitieux. Nous avons voulu sortir de notre trou. Cela n'est pas permis à tout le monde.

On ne s'en est pas aperçu tout de suite : notre projet séduisait tout d'abord les personnages dont sa réalisation dépend. Ils n'en avaient vu que la beauté, l'opportunité, l'efficacité au double point de vue des intérêts combinés de l'Histoire et du Tourisme. D'où la réponse de l'Office National du Tourisme si empressée et si encourageante en 1929.

Mais si, dans l'ordre philosophique, les idées valent seulement par elles-mêmes sans aucune préoccupation extérieure, il n'en est pas ainsi dans l'ordre social.

À ce point de vue, on s'occupe surtout de savoir d'où les initiatives proviennent. Et alors, fussent-elles les meilleures du monde, il y a des cas où l'on met la plus mauvaise grâce à les accueillir. C'est quand la petite enquête de rigueur n'a pas été favorable à l'individu ou au groupe d'individus appelés à en tirer honneur ou profit. Il est probable que tel fut notre cas. Ce pourquoi, après trois ans de réflexion, nous arrivait une seconde réponse contradictoire avec la première. On ne nous dit pas que notre proposition soit mauvaise : on nous fait sentir que nul ne franchit les marches du temple sans un laisser-passer.

Ce certificat de citoyen bon teint, ce diplôme d'hommes dignes d'avoir des idées, comment l'obtenir ? Ayez de l'entregent, de la souplesse, de la diplomatie, nous dit-on. Diable ! C'est le fonds qui manque le plus à de pauvres travailleurs comme nous ! Fouiller les bibliothèques, les archives, le sol, exhumer des vieux documents, remuer des souvenirs et en faire des articles ou des livres, voilà notre affaire ! Mais perdre notre temps — un temps précieux pour la science — à intriguer, ruser, faire antichambre, ah ! non ! ce n'est pas à nous qu'il faut demander ça...

Nous attendrons le Messie, le protecteur qui voudra bien nous ouvrir les portes — et derrière lequel peut-être nous passerons — ou plutôt le bienheureux introducteur d'ambassadeurs qui fera passer nos idées... Oh ! des idées qui ne sont pas bien dangereuses car ce sont les idées de tout le monde. Elles flottaient dans l'air : nous les avons ramassées, recueillies, mûries... Que demandons-nous d'extraordinaire ? Qu'on nous aide à les faire adopter ici et ailleurs. Nous avons eu l'audace de rédiger dans ce but un brouillon de projet de loi qui rendrait les plus grands services. Qu'on le vote et qu'on nous oublie. Nous serons contents.

Nous avons cru devoir mettre hors cadre cet exemple typique de la difficulté de notre tâche. Des mœurs que nous sommes contraints de subir faute de pouvoir à nous seuls les modifier entravent nos efforts.

Elles nous obligent à faire appel aux influences nécessaires pour essayer de vaincre les scrupules, les méfiances et les apathies. Vous savez que nous comptons surtout pour cela sur la force de rayonnement et l'universelle considération dont jouit notre brillant protecteur et président d'honneur : M. Marcel Gounouilhou.

À nous, confinés dans nos études et dans nos recherches, les obscurs travaux de termites, à lui, si répandu, dans tous les milieux le soin de nous frayer la route. Il le fera certainement, Il nous l'a promis. Nous y comptons et le remercions à l'avance.

Ceci est pour l'avenir. Mais n'oublions pas le passé : remercions aussi le distingué publiciste et le sage administrateur pour la bienveillance et la sollicitude qu'il nous a témoignées jusqu'à présent et le précieux concours financier qu'il nous a obtenu. Ce ne sera pas le seul, espérons-le. Et ne terminons pas ce préambule sans exprimer aussi notre gratitude à nos autres présidents d'honneur, à MM. Veyrier-Montagnères, notre ancien maire et conseiller Général, auquel nous devons tant, à M. Joseph Maxwell, ancien procureur général, dont la sollicitude nous est si bien acquise, à M. le Duc Decazes dont la générosité fut inépuisable et dont le grand nom nous fait gloire.

Ces choses dites et ces devoirs accomplis, voyons le bilan de notre association au cours du dernier exercice.

Constatons tout d'abord que pendant cet exercice nous n'avons cru devoir réunir que deux fois notre assemblée générale. Serait-ce le signe d'un ralentissement de notre activité ? Nullement : c'est que notre bureau, nos collaborateurs, agissant désormais conformément à des statuts bien étudiés, bien définis, ayant à exécuter de nombreuses décisions sur des matières toujours en instance, à remplir maintes missions qui n'ont pas encore abouti, n'ont pas eu besoin des lumières et des directives de l'ensemble de nos adhérents. En un mot, nous avons du pain sur la planche : il était donc d'autant plus inutile d'abuser des convocations générales que pas mal de nos membres profitons de l'occasion pour le répéter — se font un peu tirer l'oreille pour y répondre. Certains se la font même tellement tirer qu'ils n'y répondent pas du tout. L'absentéisme, encore une fois, est un mal fort connu dans toutes les Sociétés. D'aucuns prétendent que c'est un mal nécessaire : ils affirment que si, dans les associations nombreuses, tout le monde intervenait, le gâchis s'ensuivrait Et ils poussent l'inconvenance jusqu'à donner comme exemple... le Par-

lement. Laissons leur toute la responsabilité d'une semblable assertion. Certes, cela peut arriver à des groupements mal faits, à but équivoque, hétérogènes dans leur essence, nés avec des ferments de discorde ou dans lesquels ces ferments se sont introduits.

Il s'en faut que ce soit notre cas. Notre société, bien au contraire, a toujours fourni le plus édifiant exemple d'une camaraderie, d'une solidarité, d'une communauté d'idées vraiment remarquables. Nous savons que les absents sont toujours de cœur et d'esprit avec nous et que, s'ils ne viennent pas, ce n'est nullement une preuve de leur détachement à notre égard. Ils veulent bien encourager nos efforts ; ils en comprennent tout l'intérêt ; ils suivent de loin nos travaux, lisent notre revue quand l'envie leur en prend ou qu'ils en ont le temps. Mais se déranger à jour et à heure fixes pour venir à nos séances, cela n'est pas compatible avec leurs occupations ou avec leurs habitudes ; ils n'y trouvent d'ailleurs, aucun stimulant, aucun attrait ; ils n'en voient pas l'utilité. Ils se disent tous : « Un de plus ou de moins, cela n'y paraîtra pas ». Songent-ils que si tout le monde se fait le même raisonnement, à force de retrancher des unités on arrive à zéro ? Un certain nombre d'entre eux ne jugent même pas opportun de nous renvoyer leur procuration, pensant, grâce au même raisonnement, que nous en recevons toujours assez. Dès lors, si, par suite de leur abstention, le fatidique *quantum* n'était pas atteint, il y aurait pour nous impossibilité de délibérer. Heureusement, nous pouvons compter malgré tout sur un certain nombre de fidèles. Ceux-là aiment à suivre les affaires de plus près ; ils se plaisent à entendre nos exposés, à se mêler à nos discussions ; ils ont, en tout cas, fait preuve de dévouement en ne nous marchandant pas leur présence ; ils s'efforcent de nous aider à constituer le noyau délibératif sans lequel aucune Société n'existe.

C'est à ces collègues plus assidus que s'en rapportent nos collègues détaillants. Et puisque ces derniers n'en sont pas moins nos adhérents et que tout marche sans eux, ils nous trouvent peut-être excessifs de désirer davantage.

Eh bien ! qu'ils nous permettent de leur dire que nous aimerions les voir faire partie souvent de nos assemblées. Là seulement nous prenons vraiment contact, là nous apprenons des choses utiles et intéressantes, là nous assistons à l'élaboration de notre œuvre. Qu'ils soient convaincus, d'ailleurs, qu'on n'y perd pas son temps et qu'on ne s'y ennue pas. Il est indiscutable, de plus, que des votes émanant d'une plus nombreuse assistance nous donneraient plus d'autorité. Puisse cet appel communiquer un peu de chaleur à nos adhérents les plus tièdes !

Nous avons eu à recevoir en 1931 douze membres nouveaux.

Ce chiffre est inférieur à ceux des autres années. C'est que notre recrutement n'est pas, certes, au bout de son rouleau, mais il se fait de moins en moins rapide et facile au fur et à mesure que nous prenons à la masse ses éléments les plus favorables. Il faut plus de zèle et d'attention que jamais pour attirer à nous, parmi ceux qui restent, des recrues dont nous avons à craindre les hésitations, la froideur ou l'indifférence. Il faut, néanmoins s'y appliquer.

C'est pourquoi, mes chers collègues, nous devons vous demander et vous redemander sans cesse de ne perdre de vue dans aucune circonstance qu'un rôle essentiel vous incombe. Avez-vous le réel désir que notre Société dure et prospère ? Si oui, remplissez activement le rôle en question. Participez de votre mieux et chaque fois que l'occasion s'en présente à ce recrutement indispensable. « Faire des prosélytes et encore des prosélytes », telle doit être notre constante préoccupation parmi nos parents, amis, connaissances. C'est là une sorte de courtage qui — ne nous illusionnons point — n'est pas du goût ni dans les aptitudes de tout le monde. Il a cet inconvénient qu'il ne rapporte rien à celui qui le pratique. Cependant, il ne faut pas oublier que nous ne nous sommes pas réunis en vue d'un bénéfice pécuniaire mais d'une satisfaction morale. Celle-ci doit être très pure et très grande de penser à ce qu'une œuvre chère doit à notre activité et à notre désintéressement.

Le dernier exercice nous a valu un certain nombre de dons en argent ou en nature. Nous ne saurions trop en remercier les donateurs. Pour les dons en argent, notre reconnaissance doit aller, comme toujours, à MM. Veyrier-Montagnères, Cameleyre, Longau et aux municipalités d'Arcachon et de La Teste. Celle-ci, en sa qualité d'ancien chef-lieu du Pays de Buch, fut la première à nous encourager et à nous comprendre. Mais la Municipalité d'Arcachon, grâce à l'influence de notre distingué maire et président d'honneur, M. Marcel Gounouilhou, s'est départie, cette année, de sa réserve habituelle. Elle a bien voulu nous accorder une subvention de mille francs. Toute notre reconnaissance lui est acquise. N'oublions pas, parmi les dons en nature, certains cadeaux n'ayant rien à voir avec nos études mais non dépourvus d'agrément. Il s'agit des excellents vins qui nous permettent, chaque année, d'arroser copieusement et délectablement notre banquet. Toute notre gratitude à MM. Gounouilhou, le Duc Decazes, Johnston, Cameleyre et Digneaux qui sont nos aimables mécènes à ce point de vue.

Les dons se rapportant à nos travaux ont été de diverses sortes : documents iconographiques, quelques objets antiques etc.. Venant s'ajouter à ceux reçus les années précédentes, ils constituent l'embryon de notre

futur musée. Mais quand aurons-nous un musée ? A vrai dire, cette question passe après une autre plus que préjudicielle car elle est capitale : quand aurons-nous un siège social indépendant ? Jusqu'à ce jour, nous avons un peu fait passer la charrue avant les bœufs en constituant un mobilier avant de savoir où placer nos meubles. Cela nous a réussi. Félicitons-nous en. Mais convenons que ce provisoire ne saurait en imiter d'autres en devenant définitif. Nous nous devons — et après les services rendus et à rendre, nous pourrions dire : on nous doit — quelque lieu où nous puissions classer nos archives, installer les choses qui méritent d'être vues du public, au besoin tenir un bureau de renseignements et de... recrutement pour la Société et la revue, même disposer d'une salle assez grande pour nous réunir.

Ceci, bien entendu, suppose que nous puissions trouver quelque part l'hospitalité nécessaire ou devenir assez nombreux et assez riches pour nous procurer un domicile à prix d'argent. Faisons encore des vœux pour que l'une de ces deux hypothèses se réalise.

Nous avons pensé à une entente avec le Syndicat d'initiative d'Arcachon. Renseignements pris et requête présentée, celui-ci a déjà bien du mal à se loger lui-même. La seconde idée qui nous vint, fut de nous adresser à la municipalité. Elle est un peu logée à la même enseigne que le Syndicat d'initiative. Elle ne pourrait guère nous offrir un gîte qu'au Skating ou au Casino Mauresque. Si la chose était possible, nous serions contraints de faire bon ménage avec les joueurs de baccara ou les Sociétés de gymnastique. Nous n'avons heureusement pas de membres susceptibles de se laisser tenter, ni par l'as de pique, ni par les barres parallèles...

On parle bien depuis longtemps de construire ici la maison — d'aucuns disent le Palais — des Sociétés. C'est un de ces projets qui s'imposent partout. Mais la Maison des Sociétés à Arcachon est encore dans le domaine du rêve. Si nous ne trouvons pas d'autre solution, nous voici bien prêts d'être condamnés, Dieu sait pour combien de temps, au vagabondage !...

Aidez-nous, là encore, mes chers collègues. Creusez avec nous la matière, donnez-nous des idées, guettez les occasions et que notre préoccupation soit générale !

Impossible de commencer l'énumération de nos travaux en 1932 sans mentionner tout d'abord un fait capital : la rédaction et la publication de la table des matières alphabétique des dix premiers numéros de notre *Revue Historique*.

Est-il nécessaire de dire qu'un recueil comme le nôtre est un corps

sans Arne s'il n'existe pas un moyen rapide et facile de le consulter sur tel ou tel sujet, s'il n'est pas possible sans beaucoup de peine et de temps perdu d'y recueillir aux divers endroits où il en a été question et dans le but soit de les isoler, soit de les grouper, les faits dont on veut tirer profit à part ou les matériaux ayant entre eux un lien d'identité ou d'analogie. Permettre aux chercheurs ou curieux d'opérer sans effort une pareille sélection ou un semblable rassemblement, tel est le but des tables de matières alphabétiques.

Quand une table de ce genre a été faite et bien faite, alors seulement le recueil a vraiment conquis le droit de cité dans la bibliothèque des travailleurs et mérite d'être pris en considération pour l'avenir. Ce qui fait la supériorité d'un grand nombre d'ouvrages d'érudition anciens, ce sont des répertoires alphabétiques admirablement disposés et infiniment complets.

Nos livres actuels ont aussi des tables des matières, mais, à quelques rares exceptions près, elles sont loin de valoir celles que rédigeaient jadis les Bénédictins. Aujourd'hui, nous ne sommes plus des moines : beaucoup d'auteurs et d'éditeurs n'ajoutent aucune table à leurs ouvrages ou bien ils se contentent d'une table analytique qui tient beaucoup moins de place et donne beaucoup moins de peine au rédacteur, mais oblige à en prendre beaucoup le lecteur ayant à y rechercher quelque détail. N'importe qui peut composer une semblable table. Il suffit de prendre un à un les chapitres et de les répertorier. C'est enfantin.

La rédaction d'un bon répertoire alphabétique demande, par contre, la collaboration de véritables spécialistes. Il doit être conçu avec soin, minutie et méthode. Le plus possible de matières doivent y être groupées, sous-groupées, mises en évidence dans l'ordre voulu. La table idéale constitue en quelque sorte à la fois une analyse et une synthèse ; elle comporte un choix de mots typiques très spécial et très délicat. On n'en peut venir à bout qu'avec une grande attention et une longue patience. Ce travail, nous l'avons accompli de notre mieux, sinon réalisé avec toute la perfection désirable pour les dix premiers numéros de notre revue. On n'aurait jamais cru qu'en si peu de temps, dans cette première série de fascicules, se soient accumulées tant de matières. Il suffit de jeter un coup d'œil sur notre numéro 11, qui constitue la table dont il s'agit, pour s'en rendre compte. Ce numéro, destiné à être relié avec les dix premiers et à la fin de ceux-ci, se présente comme le complément indispensable et pour ainsi dire le couronnement du premier volume de notre publication.

Vous savez, mes chers collègues, que notre programme comporte, entre autres choses, le jalonnement par des écrits commémoratifs ou

indicateurs des vestiges du passé ou simplement des lieux remarquables ayant joué un rôle ou tenu leur place dans l'Histoire du Pays de Buch. Vous savez aussi que notre ambition est de systématiser et même d'essayer d'obtenir que l'on généralise partout ailleurs ce moyen de vulgarisation des connaissances historiques. Nous faisons ressortir que son emploi réalise un double avantage, celui de fournir un aliment à la curiosité de l'intellectuel et un but de promenade au touriste. D'où deux branches distinctes d'industrialisation ayant intérêt à faire cause commune au grand bénéfice de chacune d'elles. Par quel moyen ? Par l'organisation des promenades historiques. Tel est l'un des éléments du projet que nous avons baptisé de "coordination historico-touristique", pour lequel nous sommes en instance auprès des Pouvoirs publics et dont nous aurons à reparler tout à l'heure.

Je n'ai pas à vous rappeler que cette partie de notre programme a été sérieusement amorcée au cours des précédents exercices. Les cérémonies très brillantes et très instructives qui ont eu lieu à propos de l'inauguration des écriteaux posés par nos soins sur l'ancien hôtel Legallais à Arcachon, sur l'emplacement de l'ancien donjon des Captaux de Buch, à La Teste, sur celui de l'ancienne cité gallo-romaine de Boios ou Bois à Lamothe, sur celui où s'éleva l'Ermitage des successeurs de Thomas Illyricus à Notre-Dame d'Arcachon, ces cérémonies très démonstratives ne sont certainement pas sorties de votre mémoire.

L'insuffisance de nos ressources et les tergiversations de certains intéressés furent cause que nous n'avons pu mettre en place qu'un seul écriteau en 1931, celui figurant, au Moulleau, sur le portail de la villa Saint-Dominique. Vous n'ignorez pas que cette villa appartient à l'ancien maire de Bordeaux, M. Philippart, et que le grand poète et romancier d'Annunzio y passa ses années d'exil de 1910 à 1915. Il s'agissait de commémorer cet événement. Ce n'est pas sans peine que nous avons réussi une manifestation dont fut l'initiateur notre distingué membre d'honneur, M. Guy de Pierrefeux, et que nous nous préparions à organiser en lui donnant un caractère purement historique et littéraire quand la Municipalité arcachonnaise s'avisa qu'elle méritait de prendre une tournure diplomatique et politique. Nous crûmes bon, dès lors, d'attendre les événements. Il s'en est fallu de peu que nous ne figurions à la cérémonie, devenue officielle, qu'au titre de simples invités. Mais si l'Histoire et la littérature sont immuables dans leur essence, la politique et la diplomatie sont variables dans leurs évolutions. Pour nous, simples historiens, Gabriele d'Annunzio restera toujours le délicieux écrivain et l'immortel poète dont la nationalité italienne nous importe peu puisqu'il a publié chez nous et à no-

tre intention des chefs-d'œuvre en français. Ne faut-il pas considérer, d'ailleurs, que les sciences et les arts n'ont pas de patrie ? Mais en politique il n'en est pas de même. Tel au pinacle aujourd'hui, descend aux Latomies demain. Et ses mérites n'y changent rien.

Il y eut dans les relations franco-italiennes des restrictions ou fluctuations. Elles firent craindre que la cérémonie, prévue avec beaucoup de pompe, ne fut pas du goût de tout le monde, qu'elle n'attirât des contre-manifestants. Elle fut ajournée *sine die*.

C'est alors que la Littérature et l'Histoire reprirent leurs droits : M. Philippart voulut bien nous autoriser à placer notre écriteau sans tambour ni trompette. Cela nous fournit seulement l'occasion d'une petite fête intime et provisoire. L'essentiel est fait.

Notre jalonnement marque une étape de plus sur l'itinéraire des promeneurs ou touristes aimant à contempler et visiter les lieux où de grands hommes séjournèrent. Le jour où les appréhensions des patriotes seront apaisées, l'inauguration de notre écriteau pourra se faire aussi brillamment et officiellement que l'on voudra, ceci d'autant plus économiquement et facilement que nous avons préparé le terrain et exposé les premiers frais.

Nous pensions bien ajouter à notre actif au moins un second écriteau en 1931, celui que nous projetons depuis longtemps de placer sur les ruines ou aux abords des ruines de la basilique ou villa-basilique gallo-romaine d'Andernos.

Jusqu'à maintenant ces substructions, dont la découverte est due à notre éminent collègue, M. de Sarrau, constituent le seul et le plus ancien vestige architectural connu dans notre région. Mais quel effet peuvent-elles produire sur le touriste non prévenu ? Il aperçoit une dépression creusée dans le sol et entourée d'une grille. Au fond il voit des soubassements de vieux murs. Il ne peut s'en approcher. Il s'en va perplexe ou indifférent... La nécessité se fait donc sentir d'une inscription ayant pour but de lui en faire connaître le caractère antique et la destination.

Malheureusement, toutes nos démarches dans ce sens auprès de M. de Chorvit, maire d'Andernos, ont échoué, l'on ne sait trop pourquoi. Le prétexte d'ajournement serait qu'il veut faire d'une pierre deux coups en inaugurant à la fois l'écriteau et un musée des antiques. Ce musée doit contenir les antiquités recueillies sur le territoire de la commune par M. de Sarrau.

Pourquoi subordonner une chose nécessaire et immédiatement réalisable à une autre problématique ? Le musée n'est pas construit et M. de Sarrau ne semble point disposé à se désintéresser de sa collection avant qu'il le soit.

Telles sont les conditions regrettables par suite desquelles nous n'avons pu jalonner à Andernos. Nous ne pouvons croire que la Municipalité, que le Conseil Municipal de la ville maintiennent encore longtemps cette espèce de veto. Ils comprendront, espérons-le, que s'ils tiennent à leur musée, le meilleur moyen d'obtenir sa création serait justement la cérémonie préalable que nous proposons. On y proposerait l'idée, envisagerait les moyens, convoquerait, confronterait et associerait les collaborateurs. Ce serait un acheminement et non pas un empêchement. Et, en admettant que le projet de musée ne se réalisât pas, au moins la leçon d'Histoire et l'attraction touristique d'Andernos ne resteraient pas lettre morte. Le Cardinal Mazarin avait pour devise : « Le temps et moi ». Adoptons la suivante : « Nous et la patience ». Un jour viendra, peut-être, en d'autres temps et sous d'autres gens, où nos modestes services, que l'on dédaigne ou redoute aujourd'hui, non par opposition de principes mais par conflits d'individus, seront enfin agréés comme parfaitement conformes à la nature des choses.....

Quant à nous, que nous aboutissions ou n'aboutissions pas, nous aurons en insistant et réinsistant plusieurs fois par écrit auprès des intéressés, en prenant plusieurs délibérations dans lesquelles nous sommes revenus à la charge, en déplorant la situation dans des articles ou des comptes-rendus (y compris le présent rapport) fait tout notre devoir (1).

Une des particularités de notre exercice 1931 a été le voyage de votre président à Paris et dans les Pyrénées. M. de Ricaudy voulait vérifier par lui-même si pouvaient nous intéresser les archives et les bibliothèques de la capitale et des pays ayant dépendu des Comtes de Foix et des Vicomtes de Béarn. On sait, en effet, que les de Grailly ont appartenu à ces familles et qu'elles touchent, par suite, intimement, aux captifs de Buch de cette lignée. Y avait-il lieu de mettre à contribution les archives dont il s'agit pour tous objets relatifs à notre pays en général et notamment pour écrire, éclaircir et compléter l'Histoire de nos captifs ?

Il est revenu de ces deux voyages en rapportant de nombreuses références. Elles sont de nature à nous confirmer que les sources de l'Histoire du Pays de Buch sont abondantes dans la capitale et non négligeables dans les Basses-Pyrénées.

Trois exemples seulement :

Le contrat de vente, en 1713, du Capitulat de Buch par les héri-

(1) On nous informe en dernière heure que la municipalité d'Andernos aurait été en accord sur les ruines en se passant de nos services. C'est nous des services au total quand à la forme... N. D. L. E.

tiers du duc d'Épernon à M. Druat, (de Ruat) est à Paris. Il nous fixerait enfin sur les véritables limites de ce capital et sur bien des particularités de ce fief. A Paris également se trouvent — ou plutôt M. de Ricaudy a retrouvé — tous les journaux, complètement disparus de notre région et dont la lecture est indispensable pour écrire l'histoire des origines tumultueuses de notre Arcachon.

Le *Manoir* d'Orthez, vieux registre rédigé en une langue où le gascon, le roman, le béarnais font un étrange ménage, nous renseignerait sur la jeunesse de Jean III de Grailly dont on sait seulement qu'il fut élevé à la Cour des Comtes de Foix. Or, cette Cour, vers 1320, date approximative de la naissance du capital, se trouvait au château de Moncade à Orthez, celui de Pau n'étant encore qu'un rendez-vous de chasse. Le chroniqueur Froissart, hôte temporaire de ce château, nous a rendu compte de la vie fastueuse que menait, à Orthez, Gaston Phœbus, cousin germain de notre capital ; le *Manoir*, lui, relate les annales inédites rédigées au jour le jour, de cette deuxième capitale du Béarn. La combinaison de ces deux sources permettrait à un historien de tracer le tableau saisissant de la Cour où notre Jean III dut être aimé chevalier, se préparer au métier des armes et apprendre ce qui correspondait aux belles manières de l'époque.

Notre président, voyageant à ses frais, n'ayant que des ressources et des loiras limités, n'accomplissait dans les dépôts de titres qu'une simple reconnaissance. Mais une Société susceptible de rendre des services à l'Histoire et ayant fait ses preuves comme la nôtre ne devrait-elle pas être assez secondée, assez fortunée pour permettre à quelques uns de ses membres d'aller puiser longuement et largement dans ces dépôts ? Des subventions spéciales ne pourraient-elles pas leur en faciliter les moyens ? Quoi qu'il en soit, les documents nous attendent. Nous attendons, nous, le nerf de la guerre pour les utiliser.

Mentionnons que M. de Ricaudy a profité de son voyage pour vérifier si réellement il existait au musée de Versailles une gravure du temps représentant Jean III de Grailly. Recherche vaine. Si cette gravure existait, elle a disparu. Nous en sommes réduits aux traits que le peintre Larivière a prêtés à l'illustre capital dans son tableau représentant la bataille de Cocherel et qui figure dans la galerie des batailles du susdit musée ou à une miniature du XV^e siècle, figurant cette même bataille, miniature que l'on conserve à la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris et où le même personnage n'offre qu'une silhouette indécise. (1) Dissiperons-nous jamais cette brume du passé ?

(1) V. infra, *Carnet de la Société*, p. 39.

Notre président a constaté, par contre, et cela met fin à la controverse surgie à ce sujet en présence du blason apocryphe exposé au musée de la Société Scientifique d'Arcachon, que les véritables armatures de Jean III étaient bien conformes à celles dont la reproduction existe dans le numéro 10 de notre *Revue Historique*, page 48. C'est sous cette forme qu'elles figurent parmi celles exposées au même musée de Versailles dans la galerie spéciale où elles n'ont-té admises, au milieu de celles de tant d'autres grandes familles nobles, qu'après un contrôle sévère et de minutieuses vérifications, ordonnées par le roi Louis-Philippe. Nous en devons, d'ailleurs, la reproduction à notre distingué collègue et collaborateur M. le Commandant de Grailly, l'historien le mieux informé de tout ce qui touche cette grande famille à laquelle il appartient.

Au cours de son voyage à Paris, votre président a tenu, en outre, à faire certaines visites utiles à nos intérêts, ou conformes à la simple politesse : il est allé prendre des nouvelles de l'illustre académicien, M. Camille Jullian qui s'était montré si favorable à la publication de notre revue naissante en acceptant d'en écrire comme une sorte de préface. La signature du Grand Maître des Etudes Anciennes avait paru une seconde fois dans notre bulletin lors de la polémique qui s'y était élevée entre deux de nos collaborateurs les plus savants, M. le Capitaine Saint-Jours et M. le Docteur Bertrand Peyneau, à propos du littoral gascon. Mais la lettre que M. Jullian nous avait écrite à ce sujet laissant transparaître comme un regret et un certain courroux d'avoir eu à intervenir. Depuis, il était resté sourd à toutes nos sollicitations de jouer le rôle d'arbitre dans nos controverses. Nous craignons, dès lors, soit d'avoir commis un impas en sollicitant sa médiation, soit que certaines influences hostiles l'aient éloigné de nous. Il était dit que nous ne connaîtrions pas le fin mot de l'aventure. M. Jullian, alors malade, ne recevait plus personne et n'écrivait plus aucune lettre. Telle fut, du moins, la réponse faite à M. de Ricaudy. Cependant, comme depuis cette époque, l'état de l'éminent auteur de l'*Histoire de Bordeaux* s'est amélioré et qu'il n'a, néanmoins, plus répondu à aucune de nos avances, nous avons tout lieu de craindre que sa sollicitude à notre égard ne se soit véritablement refroidie, qu'elle n'ait pu même entraîner d'autres refroidissements. Nous sommes tellement habitués à ces changements d'humeur ! Nous savons si bien que la moindre intervention malveillante les déclenche ou qu'un rien suffit à les produire ! Ah ! que la tâche de l'historien devient épineuse et remplie d'embûches dès qu'il doit renoncer à ses relations avec les morts pour fréquenter les vivants !

Toujours est-il que, comme M. Jullian, l'Office National du Tourisme semble avoir renoncé à son attitude primitive si favorable à notre

égard. Cet office fait partie, lui aussi, du grand mécanisme administratif et gouvernemental qui répartit les patronages, distribue les encouragements, fait et défait les réputations. La loi l'a placé comme intermédiaire entre l'initiative publique et l'initiative privée pour toutes les questions qui concernent les intérêts du tourisme. C'est à ce titre que nous l'avons saisi de notre projet de coordination historico-touristique.

Or, nous le répétons, après avoir accueilli ce projet avec enthousiasme il y a trois ans, l'office, devenu de moins en moins empressé, nous a finalement répondu en 1931 que cela ne le regardait pas et qu'il fallait en saisir le Parlement.

Votre président avait pourtant rendu visite, lors de son voyage à Paris, au directeur du susdit office, M. Vallat, qui avait chargé de le recevoir son secrétaire général, M. Bacqué. Celui-ci s'était excusé sur l'abandon provisoire de notre projet en alléguant les nombreux soucis de son administration. Il n'avait pas tenu sa promesse de confirmer par lettre à M. de Ricaudy leur entretien. Plusieurs mois après, cette promesse fut rappelée par nous dans une nouvelle lettre, il y fut répondu par la fin de non recevoir en question.

A nous, mes chers collègues, d'envisager ailleurs la suite à donner à cette affaire. Mais, laissez-nous constater une fois de plus combien sont regrettables les obstacles accumulés sur le chemin des initiateurs.

Votre président se fit enfin recevoir à Paris par une autre personnalité marquante dans le monde du tourisme, M. Monmarché, qui dirige avec tant de distinction et de valeur la publication des Guides de la Maison Hachette. De même que M. Vallat nous avait promis de pousser notre idée de coordination historico-touristique chaque fois qu'il aurait l'occasion de prendre la parole dans les assemblées, de même M. Monmarché a bien voulu prendre l'engagement d'en faire cas dans la rédaction des guides dont il s'agit. Il convient de l'en remercier vivement.

Nos austères travaux historiques se trouvent bien, chaque année, mes chers collègues, d'une diversion quelque peu profane mais qui se mêle avantageusement au sacré : notre banquet annuel, timide essai en 1928, est devenu comme une véritable tradition et son succès a dépassé toutes les espérances en 1931. Nous y avons assisté plus nombreux que jamais autour d'une table copieusement servie en présence d'un menu délectable, arrosé de vins offerts par de généreux mécènes et au fumet sans pareil. Notre amphytrion était, cette année, M. Bergeret, cuisinier hors ligne et notre lieu d'élection l'Hôtel de la Paix.

Notre maire, conseiller général et président d'honneur, M. Marcel Gounouilhou, présidait avec sa distinction accoutumée. Nos relations de sympathie mutuelle, nos tendances d'union solidaire se sont affirmées là de nouveau dans l'atmosphère la plus cordiale. Un grand nombre de notabilités appartenant aux milieux qui nous intéressent étaient présentes et les dames n'avaient pas craint, cette année, de nous apporter le charme incomparable de leur sexe. Les discours prononcés au dessert furent édifiants. Si quelques gaillardises s'y mêlèrent, la faute n'en incombe pas au seul champagne. Il faut convenir qu'elles n'étaient pas complètement hors de propos. Ne se rapportaient-elles pas à un article de notre revue ? Cet article, purement historique, conçu dans l'intention d'essayer de résoudre l'un des problèmes les plus curieux du passé, mettait en lumière, nous vous le rappelons, un vieux document relatif au droit de jambage. C'était une trop belle occasion, pour la fin d'un repas, de prendre la chose à la blague et de s'en divertir. Des orateurs n'y ont pas manqué. Nul ne s'en est plaint. Mais un autre plaisir nous était réservé : l'une de nos plus sympathiques adhérentes, Mme Métaïron (en littérature Colette de Champniers) dont le jeune fils, Dimitri Métaïron, est, malgré son très jeune âge, un violoniste éminent, nous réservait une surprise : elle avait composé deux pièces de vers de circonstance : *Parfum d'Antan* et *Charme du Passé*. Le charmant enfant les avait mises en musique et nous les joua dans la perfection. D'autres divertissements suivirent. Quand on a bien travaillé, il n'est pas défendu de s'amuser.

Nous pourrions, mes chers collègues, allonger indéfiniment ce rapport, déjà bien touffu, en signalant de menues décisions qui ont été prises sur les divers articles de nos ordres du jour. Ce serait un travail de statistique sans doute inutile et assurément fastidieux. Nous pensons qu'il suffit de nous en être tenu aux principaux objets de nos préoccupations et aux grandes lignes de notre programme. Ceci d'autant plus que le présent compte-rendu, devant avoir une certaine publicité, il est bon de faire en sorte que la lecture en soit supportable et si possible attrayante pour tout le monde.

S'il vous paraît avoir besoin de développement ou de complément de collègue à collègue, rien ne sera plus facile que de vous les fournir au cours de nos réunions. Ce qui demande beaucoup de temps, de peine et de circonspection à écrire et surtout à publier est souvent facile et rapide à dire.

Permettez-nous donc de mettre le point final, tout en restant à votre disposition, en concluant que 1931 a été pour notre œuvre une bonne année et en souhaitant qu'il en soit de même de 1932.

UN FIEF DES CAPTAUX DE BUCH LE CHATEAU DE PUY-PAULIN, A BORDEAUX

L'antique et illustre famille de Bordeaux et qui se disait descendre de Ponce Paulin, aïeul de St-Paulin de Bordeaux, évêque de Nôle, semble avoir possédé originiairement le captalat de Buch et la maison noble de Puy-Paulin de Bordeaux. Elle détenait également, au XIII^e siècle, les fiefs de Castelnaud-de-Médoc (1), de l'Isle d'Eyrans, dite aussi « Isle de Pey de Bordeaux » — aujourd'hui Ile St-Georges de Puyguilhem — de Lavardac, de Mimizan, de Born, etc... etc... Vers 770, Huon de Bordeaux, père de Sequin, était comte ou lieutenant en Guyenne pour Charlemagne (2). Ses descendants s'allièrent aux principales familles nobles de la région, les de Veyrines, de Lesparre, de Blanquefort, de Blaye, d'Albret, de Périgord, de l'Isle Jourdain. La Maison de Bordeaux, dit Baurein (3), s'étant éteinte par le décès de Pierre, seigneur de Puy-Paulin, et d'Amanieu, captal de Buch, toutes les seigneuries de cette maison si puissante passèrent au pouvoir d'Assalide de Bordeaux, fille de Pierre et nièce d'Amanieu (4).

(1) On pourra consulter sur la baronnie de Castelnaud de Médoc l'article de E. C. Lodge : *The barony of Castelnaud in the Medoc during the middle age dans the english Historical Review*, vol. XXII, n° 85 - January 1907.

(2) M. Jean de Jougain dans un ouvrage : *La Vasconie*, tome 1, pages 381 à 383, a étudié l'origine des anciens comtes d'Agen, de Bazas et de Bordeaux, et a dressé un tableau généalogique de l'année 846 à l'année 1630. On trouve encore divers documents sur cette famille aux archives des Basses-Pyrénées dans les collections Moreau, vol. 374, page 377, et Douc, vol. 42, aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale dans Courcelles : *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, Paris 1814-1833, en 7 volumes in-4 - art. Castillon, etc... etc... On sait que la Maison de Bordeaux portait : D'or plain (Voir armorial général des Ristlap).

(3) *Abbe Baurein. Variétés Bordelaises, nouvelle édition. Tome III, page 406.*

(4) Il est à noter, toutefois, qu'une branche de la Maison de Bordeaux aurait donné naissance à la Maison de Libran (Voir aux manuscrits de la Bibliothèque de Bordeaux n° 824, les *Mémoires de l'Abbe Bellel* à la page 131, le tome 50 des *actes Léo Dréoux* aux archives municipales de Bordeaux, pages 51 et 82, etc...)

LES FIANÇAILLES

La législation civile et religieuse et les mœurs réglaient, autrefois, la question si importante du mariage, fondement de l'ordre social. Presque toujours, il été précédé — et dans tous les rangs de la Société — par les « fiançailles », du vieux mot *fiance*, qui signifiait « confiance, assurance ».

Les fiançailles étaient une promesse solennelle faite par deux personnes de différent sexe de se prendre pour mari et femme « librement, réciproquement et légitimement consentie ». C'était une cérémonie préparatoire au Sacrement de Mariage. L'usage de se fiancer était pratiqué de différentes façons, il est vrai, dès les temps les plus reculés. Les vieux patriarches, leurs descendants, se fiançaient (Genèse, ch. 24, v. 50). Aussi les Grecs et les Romains et nos glorieux ancêtres les Gaulois. Les chrétiens continuèrent cet usage et l'Eglise adopta les cérémonies des fiançailles : « Sponsalia ». Le peuple de Buch les appelait : les « accordailles ».

Cette pratique des fiançailles fut donc maintenue et acceptée pour plusieurs sages motifs. Elles servaient à bien faire réfléchir les parties sur leurs obligations futures, sur l'indissolubilité de l'état de mariage, sur la grandeur et la sainteté de cet état, à étudier leurs caractères... Elles évitaient les inconvénients des mariages précipités, mal assortis, du « coup de foudre » etc...

La forme des fiançailles varia selon les peuples et les siècles. Chez les Romains, les fiancés s'embrassaient, se prenaient la main. Héroul mettait un anneau au doigt de la fiancée. D'après la Loi Saksque, les Francs, nos aïeux, se fiançaient par le « Sol et le Denier : per Solidum et Denarium ».

Aucune loi ecclésiastique ancienne n'a fait des fiançailles une cérémonie religieuse obligatoire. Le Rituel romain du Pape Paul V n'en dit pas un seul mot. L'Eglise latine les a toujours regardées comme de simples promesses et ne les a jamais regardées comme nécessaires à la validité du mariage. Aussi les parties avaient-elles le choix d'exprimer leur consentement de la manière qu'il leur plaisait d'adopter. On se fiançait par la chose : *Re*, par le don d'arthes ou d'un anneau : par la parole :

Verbis, c'est-à-dire par une promesse réciproque et expresse : « Je te prendrai pour femme et moi pour mari » ; par lettres : *Litteris*, ou par procureur, etc... Parfois, ces promesses se faisaient en présence des familles intéressées, parfois devant témoins, assez souvent devant un notaire par un acte solennel : dans la plupart des cas, devant le prêtre, mais pas toujours à l'église, souvent à la maison des fiancés, en présence des pères et mères et des proches parents. La forme de ce cérémonial variait beaucoup selon l'usage des lieux. Ordinairement, le prêtre jetait de l'eau bénite sur les fiancés à genoux, liait une prière analogue et prononçait ces paroles : « Je vous fiance pour le mariage, au nom du Père, etc... » D'après une ordonnance du Cardinal François de Sourdis, archevêque de Bordeaux, en date du 6 Février 1666, le droit à percevoir pour cette cérémonie était de 30 sols.

Dans certains cas, nous avons vu les parents disposer de l'avenir de leurs enfants comme du leur propre. A l'exemple des Grands du Royaume, des gens du peuple fiancent leurs enfants et règlent leur mariage, même quand ils n'ont pas encore l'âge nubile, si, du moins, ils ont sept ans accomplis, âge fixé par le droit canonique. Il faut ajouter aussitôt que ces promesses — fiançailles — n'étaient valides qu'autant que les enfants, parvenus à l'âge de puberté, les avaient ratifiées de leur plein gré, sans y être aucunement forcés. Même en Pays de Buch, des cas semblables, assez rares, je crois, se sont présentés dans le peuple. Je citerai le cas suivant : En 1653, un Jean Birot, laboureur, veuf de Marie Seguiet contracte un second mariage avec une Jeanne Decazaux, veuve de Jean Baubois. Or, dans leur contrat de mariage, « ils s'engagent à faire conjointement en mariage Jean Birot, fils de l'époux, avec Jeanne Beaubois, fille de l'épouse, quand ils auront l'âge compétent pour ce faire ». Quel était donc le but visé par les parents ? Sans doute de créer une union plus intime entre les deux familles et tous leurs membres, mais aussi de conserver les deux héritages dans leur propre progéniture et d'en « faire des riches ». Le calcul, l'intérêt, n'étaient pas l'apanage de la haute classe seule ; l'humble cabane du laboureur, travailleur manuel ni attaché à ses intérêts, et du paysan madré ouvrait aussi largement sa porte quand l'occasion paraissait propice, à la cupidité et à l'ambition.

Le principal effet des fiançailles étant de lier, l'un envers l'autre, les futurs, tous deux, étaient dans l'obligation d'accomplir leur promesse. Celle-ci était faite purement et simplement ou sous un certain délai qui,

dans nos parages, était d'une année. Dans le premier cas, la promesse devait être accomplie à la réquisition de l'un ou de l'autre : si elle était faite sous un certain temps, l'engagement devait être tenu quand était arrivé le temps prescrit. Lorsque l'une des parties était infidèle à la parole donnée, l'autre avait le droit d'exiger la restitution des dons et cadeaux ; elle obtenait parfois des dommages et intérêts et même des peines punitives quand l'affaire était portée devant l'Officialité, qui jugeait que « l'obligation de tenir sa promesse donnée en connaissance de cause et avec une entière liberté, étant fondée sur le droit naturel, celui-ci ne permet pas de se rétracter au préjudice d'un autre ». Telle fut la décision de l'Officialité de Bordeaux, l'an 1679, en faveur d'un Pey Prévot, fiancé à Jeanne Jolibert. Celle-ci, n'ayant pas tenu sa parole, fut condamnée à payer à son ex-fiancé « 35 livres 1 sol et 6 deniers pour despens auxquels elle a été condamnée pour avoir retiré sa parole et porté préjudice au réclamant ».

Mais, parce que le temps des fiançailles était comme une épreuve, un noviciat, il était loisible à l'un ou à l'autre des deux fiancés, aux deux aussi en même temps, de les rompre. Elles pouvaient donc être rompues par le consentement mutuel des deux fiancés, par l'infidélité à la parole donnée de l'un d'eux, par la survenance d'un fait nouveau grave, par l'impossibilité de contracter mariage, etc... etc...

Les fiançailles, on le conçoit aisément, étaient bien vite connues du public. Aussi, quand d'un commun accord elles étaient rompues, les intéressés s'appliquaient à le faire connaître à tout le monde : dans ce but, ils ont recours au notaire ou au curé, à tous deux à la fois. Le 27 Septembre 1723, deux fiancés déclarent par acte notarié « ne vouloir se prendre pour époux, parce qu'ils avaient agi sur les sollicitations de leurs parents, qui ne leur donnèrent pas le temps à pouvoir se consulter. Ils déclarent leurs fiançailles dissolues (sic) et prient le curé de vouloir bien publier cet acte pour le rendre connu de tous ».

On appelle maintenant « fiancés » deux jeunes gens entre qui un mariage est projeté, qui se fréquentent en vue du mariage au vu et au su de tout le monde, échangent des cadeaux, offrent des anneaux, sans qu'ils aient fait des promesses formelles aux intentions de s'allier. Les lois civile et religieuse les ignorent ; le Code Civil n'en dit mot, non plus le Rituel romain.

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE MIOS

par A. DELEST

ancien instituteur de la commune

SUITE (1)

D'ailleurs, Mios se trouvait non loin de la grande voie romaine mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin, laquelle allait de *Burdigala* à *Bolos*, autrement dit de Bordeaux à La Teste (2). N'était-ce pas là, à propos des aborigènes, un nouveau motif pour ne pas émigrer et pour conserver des terres avoisinant cette route importante ?

L'occupation constante du territoire étant démontrée, quels étaient ceux qui s'étaient emparés de notre sol ? A quelle race appartenaient-ils ?

Il semble que le hasard ait voulu dérouter l'historien en ce qui concerne Mios. Son territoire, en effet, se trouvait entre trois peuplades d'origine différente. Au sud-est, existait la tribu des *Belendi*, faisant partie de la race aquitanique, établie entre la Garonne et les Pyrénées depuis un temps immémorial ; au nord, où ils avaient fondé Bordeaux, les *Bituriges Vivisques*, Celtes d'origine ; à l'ouest enfin les *Boiens* (3) appartenant à la race Kimrique (4), laquelle n'était d'ailleurs, qu'un grand rameau détaché de la famille celtique.

A laquelle de ces trois peuplades se rattachaient les habitants de Mios ?

Ils ne pouvaient appartenir à la famille des *Bituriges Vivisques*, car, disent les anciens auteurs, les limites de ce peuple et des *Boiens* se trouvaient à la Croix de Hinx (5). Le mot de Croix de Hinx signifie la Croix de la fin, la croix de la limite.

(1) Voir nos numéros 10, 11, 12, 13 et 14.

(2) Cette monographie a été écrite avant les découvertes de M. le Dr Peyroux établissant que la ville gallo-romaine de *Bolos* ou *Boli* se trouvait à Langothé, commune de Biganos. On croyait à tort qu'elle existait sur l'emplacement de La Teste — S. O. L. R.

(3) Le mot *Boiens* veut dire « les terribles ».

(4) D'après Henri Martin.

(5) Hinx faisait partie de l'ancien dialecte, en francisant le mot on a changé la lettre H par la lettre F. Cette transformation fut d'ailleurs générale. Et tantôtique dans notre patois actuel le mot « hix » est devenu « fi ». *houm up* se mots à l'intersection de celui-ci et qui conviendrait dans le dit patois l'il prétentif. Aussi *fin dit* : « lou hix », c'est à dire le feu, « *hou ben* » c'est à dire la bœuf, « la hix », c'est à dire la hie, « la hix » c'est à dire la ferm, « la hix » c'est à dire la hix, « lou hill » et « la hix » c'est à dire le fil et la fille.

Les habitants faisaient-ils alors partie des Boeens ? L'hypothèse est encore impossible. Hérodote, le célèbre historien, qui vivait au V^e siècle avant Jésus-Christ, nous apprend en effet que les Kimris n'émigrèrent en Gaule que l'an 631 avant notre ère. Mais à ce moment notre commune était depuis longtemps habitée. Nous aboutissons à cette conclusion que les naturels de Mios faisaient partie de la tribu des Belendi, c'est à dire de la race Ibérique.

À l'origine, le lieu de Belin, dont le nom dérive de celui de la peuplade, dut être, selon toute probabilité, le point d'arrivée de celle-ci. De là, les membres de la tribu se complurent à se fixer sur les bords de la Leyre. Et gagnant de proche en proche ses rives, il arriva qu'un groupe de familles vint s'installer sur notre territoire près du cours d'eau, sur l'emplacement actuel du bourg. Tel fut apparemment le point de départ de Mios.

D'après un écrivain contemporain, Henri Ribadier, notre contrée aurait été visitée, bien avant l'arrivée des Romains, par des émigrants grecs qui se seraient finalement installés parmi nos ancêtres. Avant toute explication le fait semble très plausible si l'on réfléchit que les Hellènes inondèrent de colonies les côtes d'Italie, d'Espagne et de la Gaule.

Dans un ouvrage intitulé *Histoire d'une Colonie grecque dans les landes de Gascogne entre 1200 et 550 avant Jésus-Christ* (1), l'écrivain plus haut cité fait remarquer que notre région renferme une foule de noms de communes et de villages à dérivance grecque en *is* et en *os* et que ces noms, qu'on ne rencontre que dans notre sud-ouest, ne peuvent provenir de l'effet du hasard. Pour n'en citer que quelques uns près de chez nous, nous trouvons *Arès*, nom du Dieu Mars, *Andernas* signifiant : homme viril, être puissant (quelque chef dut, sans doute, s'établir en ce lieu), *Lanton*, qui veut dire : être caché, faisant allusion à la situation de la bourgade dans un endroit bas, au milieu des marais, *Bigonos* qui signifie : force, éclat, *Le Tetch* qui a le sens de : muraille, fortification, *Arnacchon* qui signifierait : port de secours ; *Mios* lui-même viendrait de l'ancienne divinité " Minos " et le quartier voisin *Balanos* signifie : grand, rappelant qu'en ce lieu se trouvaient autrefois des chênes.

Si nous gagnons le Sud, nous rencontrons *Giscos*, signifiant : deux peaux de mouton, *Bernos*, voulant dire : plante, *Cados* signifiant : injure ou gloire, *Ludos* ayant le même sens de : guenille, *Auros*, synonyme de :

(1) Publié par la Librairie Deslis en 1963.

ructuse, *Gaillos*, désignant : un panier.

Atteignons le département des Landes. Nous y trouvons *Ptuos* qui veut dire prairie, *Pasentis* : qui va en pente, *Buglos* : langue de bœuf, *Baou* : bœuf, *Mézois* : au milieu, *Tornos* : mutilé, *Arengosse* : tombeau.

Tout au sud, vers les Pyrénées, existent : *Abydos*, rappelant l'ancienne ville de la Grèce du même nom, *Athos*, montagne grecque, *Orion*, que Diane changea en constellation, *Seyras*, l'île où Thésée se retira et où il périt.

Cette énumération nous démontre que la colonie s'étendit de la Garonne aux Pyrénées. Certains noms de famille, très répandus dans la contrée, ont aussi une origine grecque ; *Labasso* signifie : anisir, *Lesca* veut dire : causeur abondant, *Lalesque*, dépassant *Lesca* d'un degré, signifie : causeur surabondant : un bavard, *Dancy* a le sens de : don, prêt, emprunt, *Dauris* est le nom d'une ancienne divinité, *Boleste* signifie : jeter, *Mreple* est resté dans notre patois et désigne : un fruit, la nêfle.

L'auteur explique que la flotte grecque dut contourner les côtes d'Espagne, longer les côtes de France et qu'assaillie par la tempête, elle se lança dans l'ouverture du Bassin d'Arcachon qui s'offrait à elle. En souvenir de l'énergie qu'il avait fallu déployer pour franchir ce difficile passage : elle l'appela *Phéré* qui signifie : appel, courage. Ce nom, gardant les mêmes sons mais se transformant comme orthographe, serait devenu le Cap Ferret.

Les Grecs s'empressèrent d'aborder à un avancement de terre qu'ils appellèrent *Arkédon*, autrement dit : port du secours. De là serait venu le nom *Arcachon*.

Après un court séjour en cet endroit, ils explorèrent le littoral du bassin. L'embouchure de la Leyre se présentant à leur curiosité, ils remontèrent la rivière et s'arrêtèrent en un lieu qu'ils appellèrent *Salos* ou lieu de mouillage, lequel n'est autre que le bourg de Salles. Ils continuèrent leurs investigations et finirent par s'étendre sur une surface telle qu'ils aboutirent, nous l'avons vu, jusqu'à la chaîne des Pyrénées.

Que cette dernière version soit exacte ou non, en tout cas l'abondance des noms grecs dans nos parages ne nous permet guère de révoquer en doute l'intrusion d'une colonie grecque parmi nos populations. Maintenant, quelle a été l'influence des nouveaux venus sur la civilisation, les mœurs et la langue de ces mêmes populations ? Nous oserons répondre qu'elle a été presque nulle.

D'après Ribadier, les émigrants se réduisaient à quelques milliers d'hommes. C'était déjà respectable. Or, duperez-vous cette poignée d'individus sur l'immense surface *préféremment* indiquée : c'est à peine si deux ou trois familles se trouveront rassemblées sur chaque point indiqué.

Dans ces conditions, comment deux ou trois efforts isolés pourraient-ils transformer les coutumes et le langage de toute une peuplade ? Disons que ces faibles efforts réussissent, mais là s'arrête leur pouvoir transformateur, à faire accepter quelques notions sur le commerce et l'industrie ainsi que es noms dont furent baptisés les différents lieux et dont l'adoption coûta fort peu à l'amour propre des habitants.

Le nom de *Mios*, étant d'essence grecque, il reste donc établi que la commune reçut son petit contingent d'émigrants. Nous laisserons de côté le rôle que purent jouer ces étrangers, puisqu'il vient d'être démontré que ce rôle se réduisit à peu de choses et nous dirons seulement quelques mots sur l'origine du nom lui-même.

L'idée a été émise que cette appellation proviendrait du mot grec *Muos* désignant : une souris. La dénomination aurait été donnée par suite de l'existence, dans le bourg, d'un endroit appelé « l'Arrat ». Ce dernier est le nom patois du rat. Rat et souris c'est tout comme. L'hypothèse, qui paraît vraisemblable, s'évanouit devant le raisonnement. Le mot en question, en effet, fait partie de notre patois actuel et l'on sait que tous nos idiomes dérivent de la langue romane, laquelle ne prit naissance qu'après la conquête franque. Le nom n'ayant vu le jour que dix à quinze siècles après l'arrivée des Grecs, comment ceux-ci auraient-ils pu s'en emparer pour le traduire en leur langue ?

Peut-être, objectera-t-on, cette dénomination fut-elle donnée plus tard. Mais alors à quelle époque ? Ce ne peut-être au moyen-âge, période pendant laquelle la France a été plongée dans l'ignorance. A la Renaissance seulement, où l'on se livra à l'étude de la langue grecque. le fait aurait pu se produire. Mais en cet instant, qui représente la fin du XV^e siècle, le nom de *Mios* était déjà inventé. Un document authentique, une charte de 1275, nous fait savoir que, dès le XIII^e siècle, la commune portait le nom de *Saint-Martin de Mios*. Nous sommes ainsi acculés à la négation et obligés de frapper à une autre porte.

(à suivre)

A. DEL EST.

DU RANG DE LA LIGNE BORDEAUX-LA TESTE

DANS LA CHRONOLOGIE DES CHEMINS DE FER

M. F. Achard, secrétaire général de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, 32, rue de Lisboane à Paris est l'homme le plus documenté du monde sur la question ferroviaire.

Son incontestable compétence met fin à une erreur qui flattait notre amour-propre. Elle nous laissait croire, avec tous les historiens de la région, que le chemin de fer de Bordeaux à La Teste (aujourd'hui Bordeaux-Arcachon), inauguré en 1811, avait été le troisième fonctionnant en France.

Les renseignements très précis que M. Achard a bien voulu nous envoyer prouvent qu'il n'en est rien. Nous avons vu, page 31 de notre numéro 11, que le chemin de fer en question ne méritait, d'après une première statistique de notre nouveau collaborateur, que le troisième rang.

C'était un coup assez dur pour notre prétention d'avoir assisté sur notre terre de Buch aux premiers ébats des locomotives.

Néanmoins, comme le souci d'être exact doit primer chez tout érudit les considérations d'orgueil, nous n'avons pas hésité à faire le plus grand cas de la rectification dont il s'agit. Nous faisons seulement remarquer que si l'on ne comptait que les chemins de fer à voyageurs, abstraction faite de ceux transportant uniquement des marchandises, le nôtre gagnerait peut-être des rangs.

M. Achard, prenant cette remarque en considération et ne s'occupant que des lignes pour voyageurs et marchandises à traction de locomotives, arrive, en effet, à nous gagner deux places de la façon suivante :

Il considère que, lors de l'ouverture du chemin de fer de La Teste, les lignes antérieures, dans l'ordre chronologique remontant étaient :

1	Versailles Rive gauche	avec	12 locomotives
2	Strasbourg-Bâle	—	13 —
3	Alais-Beaucaire	—	11 —
4	Mulhouse-Thann	—	3 —
5	Saint-Germain	—	51 (matériel commun)
6	Versailles Rive droite	—	51 (matériel commun)
7	Montpellier-Cette	—	5 locomotives

8	Abscon-Saint Vast	—	0	—
9	Andrezieux-Roanne	—	7	—
10	Saint Etienne-Lyon	—	21	—
11	Bordeaux-La Teste	—	3	—

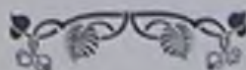
Et M. Achard remarque que si l'on ne se réfère qu'à des convois à traction mécanique *sur tout leur parcours*, la ligne de La Teste peut encore gagner deux rangs. En effet, les chemins de fer Saint-Etienne-Lyon et Andrezieux-Roanne étaient encore, en 1811, sur une partie de leur parcours (environ un tiers), la première trainée par des chevaux, la seconde actionnée par un funiculaire.

En définitive, il faudrait conclure que notre ligne fut la neuvième et non la troisième de celles transportant voyageurs et bagages complètement avec des locomotives, c'est à dire dans les véritables conditions d'un chemin de fer pratique, agréable et qui se respecte.

Comme elle fut, de toute façon, la première dans notre Sud-Ouest, où elle donna l'élan à toutes les autres, ses titres de noblesse n'en restent pas moins très purs et nous avons tout lieu d'en être fiers.

Nous terminons par cet article sans mentionner que M. Achard est venu dans notre Bordelais pour compléter sa documentation sur les locomotives de 1810 avec lesquelles débuta notre chemin de fer. Il désirerait surtout connaître l'origine de ces machines antédiluviennes, qui ont tous les titres pour appartenir à l'Histoire, et apprendre les circonstances de leur acquisition. On l'avait, dans ce but, adressé à nous. Nous n'avons pas perdu tout espoir de le renseigner. Si quelque lecteur ayant ce renseignement sous la main pouvait nous en fournir l'occasion plus rapide nous lui en serions mille fois reconnaissant.

A. de R.



Carnet de la Société



Notre actif et dévoué vice-président, M. l'abbé Bertrac, vient d'entrer le plus brillamment et le plus heureusement du monde dans la soixante-quatorzième année de son âge et la cinquantième de son sacerdoce. Cela, en dépit d'une maudite grippe qui l'a tenu quelque temps à la chambre et n'a rien à voir avec le poids des ans.

La Société et la Revue, dont il est l'un des plus fidèles et des plus remarquables collaborateurs, se doivent de lui témoigner en cette occasion, avec leur reconnaissance pour l'aide précieuse qu'il ne leur marchandé pas, l'expression de toute leur affectueuse et respectueuse sympathie en même temps que leurs vœux sincères de santé de prospérité et de longévité.



Madame Chabrat-Mercier, est l'une de nos adhérentes attachant le plus d'intérêt à l'Histoire de notre Pays de Buch et notamment à celle de nos capitaines. Parmi ces derniers, elle distingue et admire surtout Jean III de Grailly. Elle s'occupe actuellement de reproduire en couleurs, pour nous en faire don, les armes de ce capitaine. Dans son souci d'exactitude et ne voulant commettre aucune erreur, elle a échangé, auparavant une intéressante correspondance avec notre distingué collègue et collaborateur, M. le Commandant de Grailly. Nous aurons, sans doute, l'occasion de publier les précieuses indications du commandant à cet égard. Mais, dès aujourd'hui, nous tenons à prendre brièvement acte du *distinguo* qu'il signale. Il ne faut pas confondre, recommande-t-il, le blason primitif de la famille de Grailly avec celui adopté par Jean III de Grailly. Ce dernier blason n'est pas absolument identique. On y remarque une *brisure* (changement qui peut être seulement une modification d'émail ou de cimier et ayant généralement pour but de distinguer les branches d'une famille les unes des autres). Nous aurons, répétons-le, l'occasion de revenir sur cette question intéressante pour les personnes qui s'adonnent à l'art héraldique. Elle peut même, notamment, à cause de la substitution de cimier (un col de cygne à la place d'une tête de maure à la cime du casque) provoquer de curieuses et suggestives conjectures au point de vue historique autant que généalogique.

Notre collaborateur, M. Saint-Jours nous a écrit pour nous faire remarquer, à propos du Truc de Lamothe, dont il est question dans l'article de noire autre collaborateur, M. G. Cazaux (N° 13 p. 10) que cette motte, comme toutes les mottes semblables, dut être en principe un tumulus à sépultures. Surélevées à l'époque féodale, ces mottes servirent, dans bien des cas, de donjons à des châteaux. Telle est la version fournie de leur origine par Guillon dans ses *Châteaux de la Gironde*, Raucou dans ses *Variétés Bordelaises* et reproduite par M. Saint-Jours lui-même, qui nous le rappelle dans son travail de 1928 sur la double voie romaine de Dax à Bordeaux.



Madame Chabrat-Mercier, qui habitait Arcachon à l'époque historique (Cela paraît déjà si loin !), nous a entretenu également dans sa correspondance, qui mériterait d'être publiée intégralement si la place ne nous manquait pas, de divers souvenirs dignes de prendre place dans les annales de notre ville. Son père a connu l'une des plus curieuses et affriolantes figures de l'Arcachon primitif, celle du premier pâtissier de la ville, le père Thomas.

Nous savions que le père Thomas avait été chanté dans le premier numéro du *Journal d'Arcachon*, en 1856, par Lamarque de Plaisance qui, nommé maire, l'avait choisi comme adjoint. Nous avions repéré, à l'intersection du boulevard de la Plage et de la rue Thomas Lussan, la maison, qui existe encore, et où il installa, en 1850, sa pâtisserie décorée d'une magnifique enseigne de mitron et voisine du terminus de la diligence. Nous n'ignorons pas de quelle popularité il avait joui au cours de ses tournées ambulantes, exécutées avec une grande corbeille pleine de gâteaux sur la tête, lorsque la diligence dut céder le pas au chemin de fer qui déplaçait le centre de la ville. Nous comparons la vogue du marchand de gourmandises à celle dont jouissait, il y a peu de temps encore, notre impayable Pompon avec ses sucres d'orge et sa chanson. Nous ne savions pas — et Mme Mercier nous l'apprend — qu'une autre gloire de la pâtisserie Arcachonnaise, le célèbre Foulon, dont le commerce prospère encore, avait été l'élève et l'ouvrier du père Thomas.

Pas davantage que celui-ci transporta plus tard son fonds à l'extrémité de la rue du Casino, à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui la station du funiculaire, qu'ensuite il monta la dans et, suivant toujours le courant, s'installa dans la Ville d'Hiver malgré la prohibition de tout commerce dans ces parages, qu'enfin il termina ses

Jonra dans une villa du même quartier, due à la générosité d'un bienfaiteur. Madame Mercier croit savoir que ce fut la villa Antonia.

On voit que l'art de Brillat Savarin a aussi ses Mécènes.



Nous sommes heureux d'apprendre que notre distingué collègue et vice-président M. G. Fleury, vient d'être élu à l'unanimité, membre titulaire de la Société de Pharmacie de Bordeaux. Nous le félicitons bien vivement du témoignage d'estime qu'il reçoit ainsi de cette Société savante.



Voici la lettre que notre éminent collaborateur M. le Commandant de Grailly, a reçue de M. Louis Battifol, le savant administrateur de la Bibliothèque de l' Arsenal, à Paris, au sujet de nos recherches d'un portrait de Jean III de Grailly, Capitaine de Buch :

Paris, le 4 Octobre 1931

Monsieur,

En réponse à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, je m'empresse de vous faire connaître que la Bibliothèque de l' Arsenal possède bien sous le N° ms 5187 un manuscrit à miniature des chroniques de Froissart. Le manuscrit, qui est du XV^e siècle, a appartenu aux ducs de Bourgogne. Au fol. 236 a ; se trouve une miniature au début d'un chapitre dont le titre : « Cy parle de la bataille de Cocherel de Meistre Bertrand Cluquin pour le roy de France d'une part et du Capitel de Beuc appelé messire Jehan de Grailly pour le roy de Navarre d'autre part. » Il n'y a rien de commun entre le dessin de cette miniature et le tableau de Larivière dont vous m'envoyez une reproduction. Larivière n'a pas vu ce manuscrit. Ce dessin représente une mêlée avec, au fond, la perspective d'un château fort ; le Capitaine, reconnaissable à la hache avec laquelle il se bat, comme l'indique le texte de Froissart, est à cheval, au moment où, entouré, un cavalier derrière lui le saisit par les deux épaules. Le capitaine est couvert d'une armure. Le casque, entrouvert par devant, permet d'apercevoir quelques traits un peu conventionnels ; le personnage n'a pas de barbe ce qui est le cas, d'ailleurs, de tous ceux qui figurent dans la miniature de ce manuscrit ainsi que le soulait la mode au temps où cette œuvre a été illustrée, c'est à dire au XV^e siècle.

Veuillez agréer M... etc...

Louis BATTIFOL,

Administrateur de la Bibliothèque de l' Arsenal à Paris.



Au moment de mettre sous presse, nous apprenons : 1° Que notre honoré collègue, M^{me} Mercier-Chabrat, a eu la douleur de perdre sa mère. Toutes nos condoléances. 2° Que le distingué parrain de la Côte d'Argent, M. Maurice Martin, Membre d'honneur de la S.H.A.P.B. vient d'être promu officier de la Légion d'honneur. Toutes nos félicitations.

➤ BIBLIOGRAPHIE ➤



A lire de notre président et directeur, M. Albert de Ricaudy, dans les numéros du brillant journal de Toulouse, *Pyrénées-Littoral*, échelonnés à partir de celui du 1er Septembre 1931, une série de trois articles sur l'*Huitre fossile* et l'*Huitre historique*, où l'on trouve, au double point de vue scientifique et anecdotique, les aperçus les plus intéressants et les plus curieux. Le journal dont il s'agit a publié un ensemble d'autres articles dignes de la plus grande attention sur notre ostréiculture et notre Bassin.

L'administration et la rédaction de *Pyrénées-Littoral* sont 48, rue Alsace-Lorraine à Toulouse; les directeurs en sont MM. René Deguiral et Armand Praviel.

M. de Ricaudy a également publié dans la *Petite Gironde* du Mercredi 25 Novembre, 1re édition, sous le titre *Les transformations de Bordeaux ou les vicissitudes d'un ancien couvent*, un article dans lequel il signale ce qu'a de curieux, dans cette ville, le Restaurant du Petit Louvre, qui s'est fait une installation pleine de contrastes dans l'ancienne chapelle du Couvent des Dominicains, rue Lhôte, exposée à disparaître par suite d'une vente sur licitation.

Du même auteur, dans la *Liberté du Sud-Ouest* du 4 Janvier 1932, 17e édition, une étude également aussi pittoresque que documentée, sous le titre *Urbanisme et transformisme ou les métamorphoses du quartier de Tourny*. Cette étude prend comme point de départ la vente et la démolition de l'ancienne poudrerie ou salpêtrière des rues Fondaudôge et Lafaurie-Monbadon, à Bordeaux, pour évoquer, d'après les documents d'archives, toute l'Histoire de la fabrication de la poudre dans notre chef-lieu.



Notre vénérable collègue et collaborateur, M. B. Saint-Jours, a publié dans le journal *Les Landes*, le 26 Juillet 1931, un complément à son article du mois de mai sur la *Propriété des dunes et le jugement du 1er Décembre 1930*.

Nous rappelons que ce jugement, considéré comme absurde et inique par le vaillant défenseur du littoral gascon, l'un des plus vieux,

sinon le plus vieux survivant de l'époque de l'ensemencement de nos dunes, a déboulé la ville de La Teste (actuellement en appel) de ses prétentions à la propriété de ces dunes.

Le tribunal a considéré, rappelons-le, dans son 12^m Attendu, qu'il s'agissait là de biens vacants et sans maître dont l'Etat est devenu propriétaire légitime par une possession *autimo domini* (à titre de maître) de plus de trente ans.

M. Saint-Jours, dans son nouvel article, dont il a publié un tirage à part, précise ses anciens arguments et en présente de nouveaux contre des attendus aussi... inattendus.

Il oppose à la thèse soutenue par l'Etat des documents administratifs émanant de l'Etat lui-même et prouvant qu'il ne s'était jamais considéré, au XVII^e et au commencement du XIX^e, comme le maître des dunes. Il oppose également à la dite thèse et, par suite, au jugement d'autres jugements ou arrêts en sens contraire. Il montre que les lois qui ont autorisé l'administration des Domaines à vendre nos forêts littorales sont en contradiction avec le décret antérieur du 11 Décembre 1810, non abrogé et qui réservait tous leurs droits aux communes. Il conclut à une véritable usurpation de la part de l'Etat. Ses arguments sont très nourris et sa logique des plus serrées.



Notre collègue, ami et collaborateur, M. Charles Boudou, a publié, le 1^{er} Décembre, dans la 16^e édition de la *Petite Gironde*, un fort curieux article sous le titre "*Histoire de Brigands*". Il s'agit d'un évènement unique, qui se déroula, en 1802, dans les magnifiques grottes préhistoriques de Lombrives près Uzats-les-Bains, sur la route de Tarascon à Aix (Ariège). Avec son esprit d'à-propos habituel, M. Boudou s'empare, pour mettre cette réminiscence d'actualité, de la publication du roman *Orléanda*, de Mme Jane Catulle Mendès où sont si bien représentées les mœurs des bandits corses et il y ajoute la circonstance de l'épuration actuellement entreprise contre ces derniers.

Il en prend prétexte pour nous raconter les exploits, en France celle fois, d'une bande de cinquante brigands, réfugiés dans la grotte sus dite et qui jetait à ce point la terreur à l'époque indiquée dans toute la région environnante que deux compagnies du 85^e régiment d'infanterie, en garnison à Foix, furent chargées d'y mettre ordre. Une première compagnie fut victime de son dévouement. Ayant imprudemment pénétré à la queue-leu-leu et en rampant dans la grotte par un étroit couloir, les soldats avaient été décapités un à un. Ce cou-

loir fut bouché et la montagne cernée sans résultat. Ce ne fut qu'après la découverte d'une autre entrée extérieure secrète que l'autre compagnie put surprendre les bandits et les exterminer.

Cette histoire émouvante, si bien racontée par M. Boudou, prouve qu'un préhistorien qui veut plaire, n'est pas embarrassé pour nous séduire avec des diversions romanesques.



Notre savant vice-président M. Fleury, vient de publier à l'imprimerie Gounaillhou : *Un nouveau procédé d'isolement du Bacille Coli dans l'eau*. L'analyse de ce travail remarquable, mais technique n'est pas du ressort de notre revue. Nous tenons, cependant, à retenir qu'il se dégage du précieux travail de l'éminent pharmacien que les procédés antérieurs employés pour la recherche du bacille de la fièvre typhoïde sont très imparfaits et offrent peu de garantie. C'est pourquoi des eaux déclarées aseptiques par l'analyse peuvent très bien ne pas l'être. C'est à cette situation très grave que M. Fleury cherchait un remède. Nous le félicitons de l'avoir trouvé.

M. Fleury a également publié, à Arechou, une étude, encore plus complète et savante s'il est possible, sur le même sujet : *Recherches expérimentales sur le Bacille Coli en milieu marin et chez quelques poissons marins*. Y serrant encore de plus près la question, avec graphiques et tableaux synoptiques à l'appui, il fait connaître un procédé personnel d'isolement du bacille, sa destinée éphémère en milieu marin et l'absence du microbe en question dans le tube digestif des poissons de mer morts ou vifs.



Egalement de M. Boudou : *Les inondations en Tarn et Garonne. Leurs causes et leurs effets*. Nouvelle preuve de la diversité des travaux et des aptitudes de notre collaborateur, c'est le compte-rendu de son rapport à la séance de la Société d'archéologie du Tarn et Garonne du 2 Avril 1900. Il contient un historique des ravages du Tarn quand il déborde dans la région, et une explication de tant de crues dévastatrices. De la suppression de ces causes, si elle est possible, découle le remède.

M. Boudou a encore publié, dans la 16^e édition de la *Petite Gironde*, des 25 décembre 1901 et 2 janvier 1902 successivement : 1^o En

guise de conte de Noël : *Paysages et traditions en Lauragais et en Quercy*. & *Au jour l'an neuf, récit du jour de l'an*, articles où l'érudition, la fantaisie et l'actualité se marient le plus agréablement du monde.

Tout récemment du même auteur : *Voyage dans les Landes et sur le littoral de Gascogne*. Même intérêt, même talent.



Reçu de M. G. Cazaux, de Beauregard et Bassac, une nouvelle brochure *En glanant de loin*. Elle aussi nous démontre combien notre Société et notre Revue sont susceptibles, sous prétexte d'histoire, de grouper autour d'elles d'hommes de talent.

Il y a de tout dans *En glanant*, de tout excepté des choses mal dites ou ennuyeuses.

Nous pouvons être fiers d'avoir de tels collaborateurs.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE
et ARCHEOLOGIQUE

**Pour tous vos Travaux
de CONSTRUCTION**

ADRESSEZ - VOUS A
l'Entreprise Générale du Bâtiment

ATELIER MÉCANIQUE

H. LONGAU

Rue du Dr. G. Hameau

(près la gare)

ARCACHON



TÉLÉPH. 4.25

Association Ostréicole

DU BASSIN D'ARCACHON
(A.O.B.A.)

Agréée par l'Office Scientifique et Technique des
Pêches Maritimes pour le contrôle des Parcs à Huitres et
des Établissements d'expédition

Siège Social & Laboratoires :

Aquarium, Boulevard de la Plage Arcachon

Le Bassin d'Arcachon, berceau de l'Ostréi-
culture moderne, est le plus gros centre
d'élevage Européen (1 MILLIARD D'HUITRES PAR AN)

Consommateurs !

Dégustez sans hésitation nos huitres arcachonnaises

ELLES SONT SAINES ! ELLES SONT EXQUISES !

Exigez l'étiquette sanitaire ou le duplicatum
du certificat de salubrité, avec la date d'émission
(Décret du 31 Juillet 1923.)

3.000 parcs et 120 établis-
sements d'expédition en sont
munis.

C'EST UN RECORD !

PÊCHERIES
CAMELEYRE Frères

SOCIÉTÉ ANONYME

ARCACHON (Gironde)

GRATUITÉ - RÉSERVOIRS À POISSONS

et toutes les fournitures en tous genres

SCIERIE MÉCANIQUE

TÉLÉPH. 2.30 et 5.30

Adresse Télégraphique : Cameleyres-Arcachon

Le Gérant : A. de RICAUDY.

IMP. A. MONTAGNE, ARCACHON